

# Les dispositifs de secours et d'intervention mis en œuvre par la sécurité civile face aux événements de crise

Les dommages causés par les intempéries de décembre 1999 ont démontré la nécessité de disposer d'une réserve nationale de dispositifs de secours et d'intervention. Le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises, à la Direction de la Défense et de la Sécurité civile, est apparu à cette occasion comme la structure pertinente pour assurer la coordination des différents acteurs impliqués dans la gestion d'une crise majeure. L'étendue et l'intensité des événements ont cependant montré que des améliorations peuvent encore être apportées au système afin de minimiser les délais de mise en œuvre opérationnelle.

par **Raymond Yeddou**  
*Direction de la Défense et de la Sécurité civile, Sous-direction de l'organisation des secours et de la coopération civilo-militaire*

**L**es 26 et 27 décembre 1999, deux tempêtes dénommées « Lothar » et « Martin » ont traversé la France. Ces deux phénomènes, de niveau ouragan, ont également atteint plusieurs pays européens : la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, l'Italie et l'Espagne.

Elles ont présenté un caractère de rare intensité sous nos latitudes - aucun phénomène atmosphérique comparable n'ayant été enregistré en France métropolitaine dans les cinquante dernières années - tant par la force des vents enregistrés (173 km/h à Orly, 200 km/h à l'Île d'Oléron) que par l'étendue du territoire concerné par des rafales supérieures à plus de 120 km/heure.

Ces deux tempêtes ont été accompagnées de fortes précipitations, entraînant au cours de la semaine suivante de nombreuses inondations.

Le bilan humain de ces intempéries a été considérable : 92 personnes ont été tuées et environ 2000 blessées, particulièrement à la suite de chutes d'arbres sur les habitations,

d'écrasement de véhicules, d'accidents au cours d'interventions hâtives

sur des toitures glissantes ou encore pendant les opérations de sauvetage. Par la suite, ce bilan s'est encore accru, si l'on prend en compte les victimes d'accidents survenus au cours d'opérations ultérieures de réparation et de remise en état, principalement lors d'opérations de dégagement d'arbres abattus.

L'importance des destructions matérielles a également été sans précédent. Tous les grands réseaux ont été, peu ou prou, touchés, mais plus particulièrement et de façon spectaculaire celui du

transport et de la distribution d'électricité. Au plus fort de la crise, près de 3,5 millions d'abonnés en sont restés privés. Le réseau des télécommunications n'a pas été en reste puisque jusqu'à un million de lignes fixes ont été interrompues.

Le réseau des transports ferroviaires a, quant à lui, subi des dégradations moindres, même si son fonctionnement a été sérieusement perturbé. Le trafic aérien a été lui aussi notablement affecté ; les installations d'Aéroports de Paris et, à un moindre degré, celles dépendant d'aéroports de province ont également subi des dégradations.

Si les routes étaient partout coupées, leurs revêtements et infrastructures, de même que les ouvrages majeurs, ont été peu endommagés.

S'agissant de l'approvisionnement en eau potable, près de 2,5 millions de personnes en ont été privées, soit du fait de la rupture d'alimentation électrique qui empêchait le fonctionnement des stations de pompage ou de traitement

des eaux, soit du fait de pollutions accidentelles liées aux inondations.

Si l'ensemble des réseaux a subi des dégâts considérables, les dommages causés aux biens des particuliers, des entreprises, des collectivités locales ainsi qu'aux forêts ont été plus considérables encore : destructions d'habitations, d'automobiles et de bâtiments professionnels, dévastation de peuplements forestiers, dégâts aux établissements scolaires et aux monuments historiques, etc.

La situation était donc critique et appelait une réponse qui ne pouvait être que collective. D'évidence, les moyens locaux ne pouvaient suffire et des ren-

**Le bilan humain des intempéries a été considérable : 92 personnes ont été tuées et 2000 blessées**

forts extérieurs, notamment de secours nationaux, furent nécessaires.

## L'alerte de la sécurité civile

Le 26 décembre à 05 h 25, le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) de la Direction de la Défense et de la Sécurité civiles (DDSC) reçoit un appel téléphonique de Météo-France lui annonçant que des vents violents se dirigeaient vers l'Ile-de-France et les parties est, nord et centre du pays. Ce compte-rendu téléphonique est confirmé par l'envoi d'un bulletin d'alarme météorologique (BAM) à 06 h 45, confirmant le phénomène de vent violents de 80 km/h en moyenne, avec des rafales de 120 km/h, pouvant atteindre localement 140 km/h.

A 07h30, Météo-France annonce un complément au BAM, faisant état d'un épisode venteux pouvant durer d'une à deux heures sur l'Ile-de-France et le Centre avec des vents pouvant atteindre 140 km/h, voire localement 160 km/h. A 08 h 15, la Sécurité civile prépare, à la demande de Météo-France, un communiqué de presse pour avertir les habitants des zones concernées des risques importants que pourraient générer les vents annoncés.

Cependant, le délai trop court entre l'alerte donnée par Météo-France et la survenance de la tempête ne permet pas d'informer plus tôt la population de la violence du phénomène. D'autre part, l'alerte arrive en fin de nuit, le lendemain des fêtes de Noël, période où les médias sont peu écoutés et les populations peu mobilisées.

A 09 h 07, soit 15 minutes après l'envoi du communiqué de presse, la première demande de moyens de renfort parvient à la Sécurité civile.

Si les services de la Sécurité civile sont, la plupart du temps, correctement informés des prévisions concernant les phénomènes météorologiques dangereux et répercutent très vite l'information sur les préfetures et les services de secours, la chaîne est longue pour

atteindre le grand public. De plus, il ne suffit pas d'annoncer le phénomène, encore faut-il faire prendre conscience à la population des risques encourus.

## Les structures du COGIC

Le centre opérationnel est une structure de veille permanente rattachée au Bureau de coordination interministérielle de défense et de sécurité civiles (BCIDSC).

Dès qu'un événement prend une certaine ampleur, sa charge de travail devient plus importante et il convient alors de le renforcer en faisant appel, en tant que de besoin, à d'autres cadres de la Direction. Si le besoin s'en fait sentir, il peut également être fait appel à des acteurs extérieurs, notamment des experts d'autres départements ministériels, avec lesquels le COGIC est en contact permanent.

Mis à la disposition du ministre de l'Intérieur et placé sous l'autorité du directeur de la défense et de la sécurité civiles, haut fonctionnaire de défense, le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises constitue, au quotidien ou en cas de dysfonctionnement grave, un outil unique pour réagir, suivre l'événement, coordonner l'ensemble des moyens de secours, humains et matériels, locaux ou nationaux, publics ou privés.

Le COGIC se répartit en plusieurs structures :

- le centre opérationnel, qui assure une veille permanente 24 heures sur 24 et la gestion courante des opérations de secours et de protection des populations ; la permanence du centre est assurée par un officier de permanence, un officier de garde, un cartographe et un standardiste ; ce centre peut être renforcé, en tant que de besoin, par un ou deux autres officiers et par les cadres spécialistes de la direction suivant les domaines de compétences sollicités.

- le centre de crise, activé en cas de besoin, qui permet de rassembler des compétences et de l'information face à une crise majeure de défense et de

sécurité civiles, afin de coordonner l'action des pouvoirs publics, peut accueillir jusqu'à une trentaine de cadres des différents ministères.

- le centre de transmissions, qui gère l'ensemble des moyens de communication de la direction et qui peut jouer un rôle fondamental dans l'information des populations par le réseau national d'alerte grâce aux liaisons pré-établies avec les principaux médias nationaux ; ce centre a, en effet, la particularité de disposer d'un studio radio qui peut immédiatement être activé en cas d'alerte nationale pour diffuser des messages sur les ondes de France Inter ou France Info. Une ligne relie également le centre à l'Agence France Presse pour la diffusion immédiate des communiqués de presse.

La structure actuelle du COGIC et les moyens mis à sa disposition ont été conçus pour qu'il puisse traiter simultanément plusieurs événements (catastrophe naturelle, catastrophe technologique, envoi d'un détachement à l'étranger...). Ils sont adaptés au traitement d'une crise majeure en interministériel, même si des améliorations peuvent toujours être apportées.

## Le fonctionnement du COGIC pendant les événements

Les personnels permanents du COGIC, au moment des tempêtes de décembre, bien que mobilisés par la gestion d'un détachement au Venezuela suite aux graves inondations de décembre ainsi que par la marée noire provoquée par le naufrage du pétrolier Erika, ne furent pas renforcés dans les premières heures qui suivirent les événements par des personnels supplémentaires. Cela se justifiait par les fêtes de Noël et par la mobilisation future d'un grand nombre d'agents, fin décembre, pour la préparation du passage à l'an 2000.

Les enseignements tirés de ces événements montrent pourtant à l'évidence l'importance de pouvoir déterminer un dispositif adapté dès les premières heures de la crise.

La perte de temps dans l'installation est génératrice d'un manque d'efficacité, voire de dysfonctionnements préjudi-

ciaibles dans une période où l'activité opérationnelle est la plus intense et la demande d'informations des autorités la plus pressante.

Il est indispensable de disposer, au plus vite, d'un réservoir de cadres immédiatement mobilisables, en tous temps, pour que la montée en puissance puisse s'effectuer dans des conditions optimales. La constitution de ce réservoir doit être anticipée par la redéfinition de la structure permanente du COGIC et l'établissement de listes, mises à la disposition du centre de crise, de personnels susceptibles d'être immédiatement mobilisés.

Il a également été proposé, à la lumière des événements de la fin de l'année 1999, la mise en place d'une procédure pérenne de convocation des acteurs d'organismes extérieurs (autres ministères, grands opérateurs, associations...).

Au début des événements, la montée en puissance du COGIC s'est effectuée au niveau du seul centre opérationnel, les postes du centre de crise ayant été configurés pour la gestion du « bogue » de l'an 2000.

Le centre opérationnel étant limité en postes de travail et dans l'espace, il est apparu très vite impossible de gérer dans une seule salle les trois événements en cours : marée noire, inondations au Venezuela, tempêtes.

Les personnels gérant la marée noire ont donc été installés dans le centre opérationnel, tandis que certaines cellules « tempêtes » ont été installées au centre de crise, à côté de celles préparant le passage à l'an 2000.

Ainsi, dès qu'un événement grave susceptible de dégénérer en crise survient, le réflexe immédiat doit être d'activer la cellule de crise. Celle-ci doit se structurer et se renforcer très rapidement, en fonction de l'ampleur de l'événement. A géométrie variable, elle peut être amenée à monter en puissance jusqu'à sa forme la plus élaborée.

Dès sa mise en place, elle doit être en mesure :

- de faire le point précis de la situation et de proposer aux autorités décisionnaires de la direction les mesures d'anticipation adaptées (par exemple, la montée en puissance des structures de

gestion de crise, le déclenchement du plan ORSEC national, etc.) ;

- de disposer de l'état des moyens de secours et de connaître très vite les besoins en renforts ;

- de répondre aux demandes exprimées localement en renforts (personnels et matériels) ;

- de tenir régulièrement informés le ministre de l'Intérieur mais aussi, à la demande, les services de l'Élysée, du Premier ministre ou d'autres départements ministériels ou organismes.

Aucun dispositif de gestion de crise au COGIC ne peut être satisfaisant sans :

- une définition précise de l'organisation de la structure en cellules (renseignement, moyens, conduite, synthèse, communication, vie courante, logistique) ;

- l'organigramme détaillé du COGIC doit donc être préparé avant la crise et tenu à jour, les responsables et

les permanents doivent être pré-désignés et préparés à leur tâche ;

- un entraînement des personnels qui viennent rejoindre le centre de crise pour y tenir des postes de travail précis, ce qui implique la mise en place d'un plan de formation de ces personnels ainsi que l'organisation d'exercices réguliers d'activation du centre.

## Actions et missions de la DDSC

Les actions de la DDSC ont été de quatre ordres : informer, évaluer, mettre à disposition des moyens de renfort et, enfin, coordonner les actions et les moyens nationaux.

Dans le cadre de sa mission de coordination interministérielle, le COGIC a régulièrement informé, par des points de situation bi-journaliers, le gouvernement et les différents cabinets ministériels concernés par la crise. Ces synthèses ont été élaborées sur la base des informations transmises essentiellement par les centres opérationnels de défense (COD), les centres interrégionaux de coordination de la sécurité civile (CIRCOSC), les centres opéra-

tionnels ministériels et les grands opérateurs.

Cette information a été complétée par une phase complémentaire d'évaluation - anticipation, qui visait à prendre la mesure exacte de l'événement au travers des informations données et à vérifier si les moyens engagés sur le terrain correspondaient aux besoins et demandes exprimés.

La troisième action du COGIC a été de rechercher et de mettre à la disposition des préfets des moyens de renfort pour la conduite de leurs actions de protection des populations (unités militaires d'intervention de la sécurité civile, colonnes de secours sapeurs-pompiers, hélicoptères, missions d'appui).

La quatrième action a consisté à faciliter la coordination des acteurs, publics et privés, afin de permettre aux préfets d'exercer leurs responsabilités dans les meilleures conditions.

La sécurité civile a ainsi assuré la coordination des opérations dans le cadre d'une action conjointe de plusieurs départements ministériels ainsi que l'acheminement des moyens de renfort en vue de leur mise à disposition auprès

**La gestion de la crise a confirmé la vocation interministérielle du centre opérationnel de la DDSC à la tête de la chaîne opérationnelle**



*Le centre opérationnel est une structure de veille permanente rattachée au Bureau de coordination interministérielle de défense et de sécurité civiles.*

des préfets assurant la direction des opérations de secours sur le terrain. Cette coordination s'est exercée principalement avec le ministère de la Défense, le ministère de l'Équipement et des Transports, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie et des Finances, les grands opérateurs (EDF et France Télécom principalement) et certaines associations.

Bien que perfectible dans son organisation, le COGIC a rempli correctement, avec les moyens dont il disposait, ses quatre missions qui consistent à :

- informer en permanence le ministre de l'Intérieur de tout événement pouvant occasionner la mise en place d'un dispositif de défense ou de sécurité civiles ;

- fournir aux ministres concernés, par l'intermédiaire de leur haut fonctionnaire de défense, les informations et analyses nécessaires à l'exercice de leurs compétences ;

- mettre à la disposition des préfets des informations ou des moyens de renfort pour la conduite de leurs actions de protection des populations (experts, unités militaires d'intervention, avions et hélicoptères, colonnes extra-zonales de sapeurs-pompiers...);

- faciliter la coordination des acteurs et permettre aux préfets d'exercer leurs responsabilités dans les meilleures conditions.

La mission la plus difficile consistait à informer rapidement le Gouvernement, compte tenu des difficultés sur les circuits et des délais de remontée d'informations du terrain.

## Les renforts personnels et matériels engagés

La mobilisation des moyens de renforts nationaux de sécurité civile a été maximale au regard des moyens engagés sur d'autres opérations :

- unités militaires de la sécurité civile (UIISC) ;
- colonnes extra-zonales de sapeurs-pompiers ;
- hélicoptères ;
- matériels des établissements de soutien logistique de la sécurité civile



*La structure actuelle du COGIC et les moyens mis à sa disposition ont été conçus pour qu'il puisse traiter simultanément plusieurs événements.*

(ESOL), tels que bâches, groupes électrogènes, tronçonneuses, motopompes, lits, couvertures, tentes etc. ;

- missions d'appui en situation de crise (MASC).

Il aurait ainsi été difficile de faire mieux, tant au niveau des UIISC que des sapeurs-pompiers, d'autant que beaucoup de personnels étaient en congés en cette période :

- en ce qui concerne les UIISC, la quasi-totalité des effectifs était engagée sur différentes missions au moment des événements ;

- en ce qui concerne les sapeurs-pompiers, ils ont été mobilisés dans

leurs propres départements (seuls les départements non touchés par les événements ont pu mobiliser des ressources et les acheminer dans des départements voisins ou hors de leur zone de défense) ;

- en ce qui concerne les moyens des ESOL, le matériel mis à disposition des départements a représenté l'essentiel de la réserve nationale.

Cette crise, d'ampleur nationale, a démontré la nécessité impérieuse de disposer d'une réserve nationale à déploiement rapide.

Ces tempêtes ont, en outre, confirmé l'intérêt de renforcer les capacités en équipements modernes adaptés, afin de minimiser les délais de mise en œuvre opérationnelle et de réduire l'appel aux ressources étrangères. La reconstitution

et l'extension de la réserve nationale est un impératif pour mettre la France en état de faire face à l'éventualité d'une crise majeure. Elles ont aussi montré que l'orchestration dans l'urgence d'acteurs aussi multiples et répartis sur un territoire aussi vaste a été parfaitement bien maîtrisée par la Direction de la Défense et de la Sécurité civile.

Le Cogic, dans sa configuration interministérielle, est apparu à cette occasion comme la structure pertinente pour assurer la coordination des diffé-

rents acteurs impliqués dans la gestion d'une crise majeure.

La gestion de cette crise a également confirmé la vocation

interministérielle du centre opérationnel de la Direction de la Défense et de la Sécurité civile à la tête de la chaîne opérationnelle, en liaison avec les autres cellules de crise ministérielles.

## Le réseau de partenaires de la DDSC

Les relations avec le centre opérationnel inter-armées (COIA), fréquentes en dehors de toute crise majeure, ont été immédiates pendant l'épisode des tempêtes. Dès le 28 décembre, un représentant du ministère de la Défense a d'ailleurs rejoint le COGIC.

Il a en été de même pour le ministère des Finances et EDF. Leurs représentants respectifs ont établi les liaisons et

**A géométrie variable, la cellule de crise peut être amenée à monter en puissance jusqu'à sa forme la plus élaborée**

échanges d'informations fructueux avec leurs structures.

L'objectif du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises est de constituer un lieu unique de rassemblement des compétences et de l'information face à une crise majeure de défense ou de sécurité civile afin de coordonner l'action des pouvoirs publics.

A l'heure des réseaux de communication, il constitue un lieu privilégié de circulation des informations. La rapidité des échanges, la multiplicité des sources, le croisement des informations constituent la pratique quotidienne des équipes du centre. Pour accomplir cette mission, le centre s'appuie sur un vaste réseau de partenaires internes et externes.

La DDSC fait ainsi appel à des acteurs locaux :

- les sept états-majors de zones de défense métropolitains (Marseille, Bordeaux, Lyon, Metz, Rennes, Paris, Lille) et les deux états-majors de zone d'Outre-mer (Antilles et

Réunion), qui sont en contact permanent avec les centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours et constituent l'interface indispensable entre les acteurs locaux de gestion de crise et le COGIC ;

- les préfets et leurs équipes qui sont en permanence informés par les services de secours, de police et de gendarmerie ou les sous-préfectures et les mairies, de tout événement qui survient sur leur département ; ces correspondants privilégiés, coordonnateurs des opérations de secours dans leurs départements respectifs, assurent un suivi de la situation et une mise en perspective des événements ;

- l'ensemble des unités opérationnelles de la Direction de la Défense et de la Sécurité civile (unités d'intervention de la sécurité civile, bases d'hélicoptères, moyens des établissements de soutien opérationnel et logistique, etc).

La DDSC s'appuie également sur un réseau de centres opérationnels, chacun étant spécialisé dans un domaine précis et prêt à intervenir :

- le Centre opérationnel inter-armées (COIA) ;

- le Centre opérationnel de la Direction générale de la police nationale (COB) ;

- le Centre opérationnel de la Gendarmerie nationale ;

- le centre national d'information routière (CNIR) ;

- la délégation à l'action humanitaire du ministère des Affaires Etrangères.

La DDSC s'appuie encore sur un réseau gouvernemental, notamment sur les hauts fonctionnaires de défense et leurs services, en particulier ceux des ministères avec qui elle est en contact permanent : Défense, Affaires étrangères, Economie, Finances et Industrie, Transports, Equipement et Logement, Santé...

La DDSC s'appuie, enfin, sur un réseau de compétences, constitué d'un noyau d'experts et de partenaires devenus des interlocuteurs permanents du COGIC :

- Météo France, qui transmet quotidiennement les prévisions météorologiques permettant d'anticiper les situations susceptibles de générer

des catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, cyclones, etc.) ;

- des organismes tels que la SNCF, EDF, France Télécom, qui sont aussi des acteurs réguliers de gestion au sein du centre de crise.

En fonction de la situation, ce réseau peut être élargi à tout type de compétence que les circonstances exigent.

La présence au COGIC d'interlocuteurs des départements ministériels ou grands opérateurs concernés par la gestion d'une crise est d'ailleurs absolument indispensable à un bon échange d'informations, à une meilleure connaissance de la situation et facilite la prise de décisions adaptées à une gestion optimale de la crise.

Toutefois, l'apprentissage de l'organisation liée à la crise, la définition des besoins en information des autorités, la connaissance de l'outil informatique et de l'emploi des messageries doivent faire l'objet, tout comme pour les personnels de la DDSC, d'une formation particulière de tous les personnels identifiés susceptibles de venir renforcer le COGIC.

## L'articulation avec les structures zonales et départementales

La planification anticipée du renforcement des effectifs des CIRCOSEC et de mise en place des cellules de crise dans les préfectures pour faire face au « bogue de l'an 2000 » a favorisé la montée en puissance rapide de ces structures et placé les services d'intervention en préposture de réaction face à une crise. Or, une gestion efficace de la crise est dépendante d'une bonne anticipation.

Ainsi, au niveau départemental, la coordination, par les préfets, des actions des services de secours et d'intervention a été réalisée assez rapidement et les cellules de crise, déjà prévues pour être activées dans la majorité des départements, dès le lundi 27 décembre, pour la préparation au « bogue de l'an 2000 », ont été activées en avance de quelques heures.

La diversité et l'étendue des problèmes posés, l'importance des moyens à mettre en œuvre, la définition des priorités de secours et d'allocation des ressources, imposaient en tout état de cause la montée en puissance la plus prompte possible de ces structures.

A noter qu'en matière de gestion de crise, l'activation d'une cellule de crise ou d'un centre opérationnel de défense (COD) ou l'annonce de certaines autres mesures annonciatrices de la détérioration d'une situation (par exemple, déclenchement d'un plan ORSEC) permettent à la Direction de la Défense et de la Sécurité civile de porter une attention toute particulière à des événements sortant de l'ordinaire. Il est donc particulièrement important que celle-ci en soit immédiatement informée.

Au niveau zonal, la gestion de la crise étant tournée localement vers l'action au profit des populations, les centres opérationnels ont immédiatement et totalement polarisé leur énergie, surtout aux premières heures de la crise, sur la fourniture de moyens.

Les événements de décembre ont ainsi confirmé le niveau zonal comme étant le plus adéquat pour répondre à certains des besoins exprimés.

Par ailleurs, le rôle nécessaire de filtre et de synthèse de la zone en matière de

soutien opérationnel et de mise en cohérence des actions départementales, a été souligné. A été également conforté le rôle d'interface, difficilement remplaçable, de la zone dans la coopération civilo-militaire.

## Analyse de la réactivité

Malgré la période de fêtes, la mobilisation des personnels a été très rapide et remarquable, à tous les niveaux : services d'urgence, grands opérateurs, préfetures, zones, Etat.

Il fallait porter secours à de nombreuses victimes et faire face à des dégâts extrêmement étendus ainsi qu'à des perturbations en cascade. Les conditions difficiles à la fois d'intervention immédiate et d'évaluation de la situation rendaient la gestion de cette crise particulièrement délicate pour les acteurs du terrain comme pour les centres de crise.

L'urgence, au niveau départemental a essentiellement consisté en secours aux personnes, dégagement des routes et voies ferrées, aide aux maisons de retraite et hôpitaux, ré-alimentation des abonnés en électricité, eau potable et téléphone.

Au niveau zonal, la priorité a été donnée à la recherche, l'attribution et l'emploi des personnels civils et militaires, au regard des besoins exprimés par les préfets de départements.

Au niveau national, le fait de disposer de personnels (UIISC) et de moyens (hélicoptères, réserves des ESOL) activables dans les premières heures a été essentiel.

La cinétique de montée en puissance des moyens, si elle a pu paraître lente au début de la catastrophe du fait du redéploiement de certains moyens engagés sur la pollution ou pour le passage à l'an 2000, a été vite contrebalancée par la puissance du dispositif, à la hauteur de l'événement.

Le déploiement des secours a été engagé rapidement sur le terrain et la mobilisation, tant générale des efforts que massive des moyens, a permis un retour à la vie normale dans des délais qui n'ont pas, globalement, paru excessifs au regard de la gravité de la situation.

Au final, face aux difficultés rencontrées, l'ampleur des moyens déployés,

la rapidité et l'efficacité de la réponse à tous les niveaux, l'économie générale du dispositif - organisé au plan national de façon centralisée et, sur le terrain, autour des préfets - ont été unanimement vantées.

L'étendue et l'intensité des événements ont cependant montré que des améliorations peuvent encore être apportées. Il s'agira notamment de :

- réaffirmer l'organisation opérationnelle de la chaîne de commandement « Préfecture (centre opérationnel de défense), Zone (Centre interrégional de coordination de la sécurité civile), Etat (DDSC) ;

- reconsidérer les procédures d'information du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement en cas d'événement grave concernant la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement ;

- parvenir à une uniformisation des compte rendus pour l'ensemble des niveaux administratifs afin de faciliter le travail de synthèse ;

- rappeler aux CIR-COSC et aux pré-

fectures que, lors d'une crise, le COGIC doit être le point unique d'arrivée des informations (messages et télécopies) ;

- rappeler, compte tenu de la professionnalisation des armées et de la concentration géographique des moyens militaires qui en résulte, les compétences décisionnelles dans l'allocation des moyens militaires.

En outre, face à la gravité et à l'étendue des risques auxquels notre pays a été confronté, la sécurité civile a dû réfléchir à une posture de plus grande réaction. Sur la base des enseignements tirés de ces événements, des mesures de réorganisation, d'amélioration des procédures ou d'adaptation du dispositif de réponse ont d'ores et déjà été mises en œuvre au sein du ministère de l'Intérieur.

En premier lieu, la réforme du système d'alerte aux risques météorologiques, entreprise par les ministères de l'Environnement et de l'Intérieur, avec les services de Météo-France, a été poursuivie et confortée. Les mesures suivantes ont été adoptées :

- aménagement des modalités de diffusion immédiate des messages d'alerte

aux risques météorologiques par les vecteurs les plus appropriés (signaux d'alerte, médias audiovisuels locaux et nationaux, etc.) ;

- couplage de ces messages d'alerte avec des recommandations de comportement à adopter face aux risques, dès que l'on a connaissance de l'imminence d'un phénomène naturel dangereux. Par ailleurs, la nécessité - apparue comme une évidence forte après les tempêtes de décembre 1999 - de consacrer l'échelon zonal en tant que structure principale d'animation et de coordination des moyens de secours et comme niveau adéquat de coordination civilo-militaire, s'est traduite par l'entrée en vigueur, le 16 janvier 2002, d'un décret renforçant les pouvoirs des préfets de zone.

Il s'agit, par le biais de ce nouveau texte, de mieux définir les compétences des préfets de zone en clarifiant la nécessaire articulation des responsabi-

lités respectives des préfets de zone, de région et de département, et en organisant le regroupement des

structures zonales.

Un effort considérable de préparation des acteurs à la gestion de crises graves a, en outre, été entrepris par le biais de la mise en place d'une politique d'exercices plus ambitieuse, réorientée vers la gestion plus globalisée de catastrophes plus que sur les seuls accidents régionaux.

## Vers une modernisation du système

Dans le cadre international de la gestion des crises, la France s'est également attachée à rendre plus efficient, au sein de l'Union européenne, le fonctionnement des organes compétents, notamment l'unité de coordination et de protection civile. Elle s'emploie actuellement à faire adopter la mise en place, au sein des instances européennes, d'un centre de soutien et de suivi des actions de protection des populations, interconnecté avec les centres opérationnels de sécurité civile des Etats membres.

Enfin, les réflexions menées sur les événements majeurs de ces dernières années, notamment ceux de décembre 1999, ont conduit la Direction de la Défense et de la Sécurité civile à s'interroger sur une évolution de son système permettant d'assurer, d'une part,

**La réforme du système d'alerte aux risques météorologiques a été poursuivie et confortée**

de parfaire l'association des collectivités locales ainsi que l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, d'autre part, et, enfin, de prendre en compte les attentes de nos concitoyens dans un domaine où la proximité du service et la mise en commun des moyens doivent, en per-

manence, guider l'action des pouvoirs publics.

Dans cette perspective, un projet de loi, dit de modernisation de la sécurité civile, sera déposé devant le Parlement à la fin de l'année 2002. Il vise notamment à repenser l'organisation de la sécurité civile, telle qu'elle résulte de la loi du 22 juillet 1987. ●